



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

ARRONDISSEMENT

DE
MURET

VILLE DE

31220 CAZERES

**Cession d'un bien communal par mise en ligne et vente sur la plateforme
AGORASTORE**

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2026-002

Vu la délibération n° 2023-10/12-108 prise en séance du 10 décembre 2023 portant délégations consenties par le conseil municipal à monsieur le maire et notamment son article 10°,

Considérant la nécessité de procéder à la cession du bien appartenant au domaine communal ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé d'autoriser la cession du bien communal décrit ci-après par procédure de vente en ligne sur la plateforme AGORASTORE :

Le bien : **COMPRESSEUR**

Auprès de l'acheteur : **EARL LA FERME DE GOURIC**, domiciliée Hameau de Gouric, 09600 DUN

Pour une valeur de **63€**

Article 2 : Les frais liés à l'utilisation de la plateforme d'AGORASTORE, fixés à 18%HT du prix de la vente soit **11,34HT**, seront facturés à la commune de Cazères via le portail CHORUS PRO.

Article 3 : La présente décision, signée par mes soins, sera transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Cazères, le 9 février 2026

Le Maire,
Raymond DEFIS

